

LA TAXE DE SEJOUR

TARIFS APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2022

N°	Catégories d'hébergement	Part OT*	Part surtaxe départementale	Total
1	Palaces	3,82 €	0,38 €	4,20 €
2	Hôtels de tourisme 5 étoiles résidences de tourisme 5 étoiles meublés de tourisme 5 étoiles	2,72 €	0,28 €	3,00 €
3	Hôtels de tourisme 4 étoiles résidences de tourisme 4 étoiles meublés de tourisme 4 étoiles	2,09 €	0,21 €	2,30 €
4	Hôtels de tourisme 3 étoiles résidences de tourisme 3 étoiles meublés de tourisme 3 étoiles	1,36 €	0,14 €	1,50 €
5	Hôtels de tourisme 2 étoiles résidences de tourisme 2 étoiles meublés de tourisme 2 étoiles Villages vacances 4 et 5 étoiles	0,82 €	0,08 €	0,90 €
6	Hôtels de tourisme 1 étoile résidences de tourisme 1 étoile meublés de tourisme 1 étoile Villages vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes	0,73 €	0,07 €	0,80 €
7	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,55 €	0,05 €	0,60 €
8	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €
9	Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	4,55%	0,45%	5,0%
	<i>Plafond applicable pour la catégorie 9</i>	3,82 €	0,38 €	4,20 €

OT* = Office de Tourisme de La Rosière

Contact : Mairie de Montvalezan

Tel : 04.79.06.84.12

Courriel : ts@montvalezan.fr

Site internet : www.mairie-montvalezan.fr